



Alpes Durance

Ateliers Formations

Document administratif	Convention de E-formation
Version	V.02/2024

Convention/contrat de formation professionnelle continue

Ce document vaut pour convention/contrat et

CGV (Articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du code

du travail)

(Article R6332-26-1 et Article D6313-3-1 du code du travail et le décret n°2014-935 du 20 août 2014 relatif aux FOAD)

Entre

Alpes Durance Ateliers Formations (ADAF)

SIRET 50149557600057

Enregistré sous le numéro 93 13 181841 3 auprès de la DIRECCTE PACA cet enregistrement ne vaut pas pour agrément de l'Etat

Route de Puimoisson 04500 Riez

Représenté par Mme ARNOUX Emmanuelle

☐ contact@adaf04.fr

☐ 06 82 44 15 91

Et le client (ensuite nommé l'apprenant)

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Adresse mail :

Numéro de téléphone

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente,

Alpes Durance Ateliers Formations

NDA 93131818413 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

SIRET 50149557600057 – APE 8559A

contact@adaf04.fr

Article 1. Objet de la convention/Contrat

ADAF représenté par Mme Arnoux Emmanuelle organisera l'action de formation suivante :

- **Objectifs :**
- **Programme et méthode :** cf annexe en mail ou courrier
- **Moyens pédagogiques mis en œuvre :** Diaporama, commentaires audio, vidéo, exercices, mises en pratique scénarisée, quiz, fiches pratiques (selon les formations)
- **Prérequis :**
- **Matériel nécessaire :**

Pour l'apprenant

- Connexion internet haut débit
- Un ordinateur avec mises à jour récentes
 - Un PC pouvant se connecter à Internet => navigateur **Explorer 7 ou Firefox 3.6 (ou versions ultérieures),**
 - Un Mac pouvant se connecter à Internet => navigateur du type **Firefox 3.6 (ou versions ultérieures),**
 - Une connexion Internet haut débit
- Les codes d'accès à la plateforme Moodle d'ADAF04 (fournis à l'inscription)

- **Modalités de réalisation de la formation**
 - A distance (E learning asynchrone, visio conférence en fonction des formations)
- **Evaluation des acquis :**
 - Un quiz de début
 - Un quiz de fin de formation
 - Après chaque module une évaluation sera demandée afin de vérifier que les compétences du module sont acquises. Pour passer au module suivant vous devez valider toutes les réponses. Pour cela vous avez autant d'essais que nécessaire.
 - Remplissage du plan de progression individualisé (PPI) qui recueille votre sentiment de montée en compétence entre le début et la fin de la formation
- **Travaux pratique en formation à distance :** Dans le cadre de la formation à distance et selon les formations, les acquis pourront être évalués par la remise d'exercices et autres travaux personnels demandés par le formateur (vous trouverez le détail des exercices et leurs durées sur la fiche pédagogique de la formation).

- **Attestation de fin de formation** : une attestation de fin de formation (ou certificat de réalisation) sera remise systématiquement en fin de formation après vérification du temps passé sur votre formation. Ce temps doit être au moins égal au temps estimé sur la fiche formation.

- **Ressources pédagogiques et technique à disposition** :
 - **A distance** :
Le contenu de la formation est accessible depuis la plateforme <https://formation.adaf04.fr>
En fin de formation, tous les contenus sont téléchargeables par l'apprenant.
Une assistance pédagogique est fournie : pendant et en dehors des heures de classe virtuelle
 - Via la plateforme de classe virtuelle (questions à l'oral ou chat)
 - Via le mail formation@adaf04.fr
 Une assistance technique est également proposée en cas de difficultés de connexion par exemple
 - Via le mail support@adaf04.fr

 - **Date** : la formation peut se démarrer à n'importe quel moment.

 - **Durée** :

- **Accès à la plateforme** :
 - Après l'inscription administrative vous recevez un mail d'instruction pour votre 1^{ère} connexion à la plateforme, ainsi que le tuto d'utilisation de celle-ci.
 - Dès la réception du règlement et signature de la présente convention vos droits vous seront ouverts sur la plateforme (un mail de notification vous parviendra, attention il arrive qu'il se dirige vers les spam).
 - L'apprenant doit impérativement modifier le code d'accès à son espace de formation.
 - Chaque apprenant a un espace de formation qui lui est personnel. Il y retrouve les différents modules de sa formation, sa barre de progression, les documents téléchargeables.

 - Durée d'accès à la plateforme :
 - Formation de 3.5heures => accès ouverts pour 15 jours consécutifs.
 - Formation de 7 heures => accès ouverts pour 45 jours consécutifs.
 - Formation de 14 heures => accès ouverts pour 60 jours consécutifs.
 - Formation de 21 heures => accès ouverts pour 90 jours consécutifs.

A la fin du temps imparti, l'espace personnel de l'apprenant sera désactivé.

Article 2 : Niveau de connaissances préalables nécessaires à l'entrée en formation

Article 3 : Dispositions financières

ADAF est exonéré de TVA selon— Art. 261.4.4 a du CG

La somme de _____ sera exigée en contrepartie de la formation.

Montant total est exigé à l'inscription, soit par

chèque envoyé à l'adresse suivante (ADAF04 Route de Puimoisson 04500 RIEZ)

Soit par

virement bancaire aux coordonnées suivantes

IBAN⁽¹⁾:

BIC⁽²⁾:

Article 4 : Retards de paiement

Tout montant non-réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce :

- ✓ Au titre de pénalités de retard calculées sur la base de 3 fois le taux applicable à la date de la signature du présent contrat. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.
- ✓ Au titre d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Article 5 : Délai de rétractation et désistement

A compter de la date de signature de la présente convention, le stagiaire dispose d'un délai de :

14 jours pour se rétracter (contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.)

Ce droit sera assorti d'une contrainte de temps de connexion pour être valable. Quelle que soit la durée de la formation, l'apprenant ne devra pas avoir passé plus de 30 minutes cumulées (temps de connexion) sur la plateforme, pour prétendre au remboursement.

Alpes Durance Ateliers Formations

NDA 93131818413 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »
SIRET 50149557600057 – APE 8559A
contact@adaf04.fr

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas et si vous n'avez pas passé plus de 30 minutes sur votre session, la somme versée vous sera remboursée.

Article 6 : Cas de force majeure

Si l'apprenant est empêché de respecter les termes de la convention par suite de force majeure dûment reconnue (contraintes professionnelles, santé) il peut faire une demande à : formation @adaf04.fr afin de repousser la date de fin de sa formation. Cette exception n'est valable qu'une fois.

Article 7 : Différends éventuels

En cas de différends pendant la durée de cet accord, il sera proposé un règlement à l'amiable de la problématique. Ceci pourra faire l'objet d'un échange et d'une recherche active de solutions des différentes parties.

Si toutefois, une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal judiciaire (Tribunal de grande instance) de Digne les Bains sera seul compétent.

Article 8 : Personnes en situation de handicap

En cas de situation de handicap, il est demandé à l'apprenant de le signaler lors de l'inscription administrative. Pour cela ADAF met à disposition un référent handicap qui vous aidera à mettre en place les solutions adaptées => referent-handicap@adaf04.fr

Article 9 : Données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans le présent contrat ont pour seule finalité l'élaboration de ce dernier. Les données en question sont liées à l'identité du client, son adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail.

Ces informations sont traitées par le responsable administratif d'Alpes Durance Ateliers Formations (Mme Arnoux Emmanuelle – direction@adaf04.fr)

Les données personnelles sont conservées dans le fichier client durant 3 ans. Ce dernier peut à tout moment réclamer sa suppression par simple demande écrit à direction@adaf04.fr.

La plateforme E-learning d'ADAF04 est conforme aux règle RGPD en vigueur à la date de signature de la convention.

Alpes Durance Ateliers Formations

NDA 93131818413 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »
SIRET 50149557600057 – APE 8559A
contact@adaf04.fr

Personnes à contacter

Responsable formation ARNOUX Emmanuelle direction@adaf04.fr ou 06.82.44.15

Fait en deux exemplaires, à

le

Pour le client Représenté par	Pour l'organisme de formation Alpes Durance Ateliers Formations Représenté par Mme Arnoux Emmanuelle
<i>Signature et tampons</i>	<i>Signature et tampon</i>  Alpes Durance Ateliers Formations

Alpes Durance Ateliers Formations

NDA 93131818413 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »
SIRET 50149557600057 – APE 8559A
contact@adaf04.fr